

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°02/2019 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)**  
**du mercredi 6 novembre 2019 à Essertines-sur-Rolle**

Mme Pascale Vollenweider, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune d'Essertines-sur-Rolle pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**Présences**

30 délégués et suppléants (10 fixes et 20 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégué fixe : M. Pierre Burnier (pas de remplaçant)

Délégués variables : M. Andreas Buntschu (pas de remplaçant)  
M. Jean-Pierre Roland (pas de remplaçant)  
M. Fabien Aepli (remplacé par Mme Paulette Hauser)  
Mme Chantal Baechler-Jan (remplacée par Mme Gabriela Jung Konishi)

Absent :

Délégué variable : M. Laurent Schatzmann (pas de remplaçant)

**1. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

Mme Pascale Vollenweider demande à l'assemblée d'autoriser Mme Ingrid Jorissen, Directrice, à prendre la parole pour répondre à d'éventuelles questions. Ce point est accepté à l'unanimité.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2019**

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins deux abstentions.

**3. Assermentation de délégués et suppléants du Conseil intercommunal**

Mme Aline Vallotton, déléguée variable suppléante à Mont sur/Rolle

Suite à la démission de Mme Sala-Ramu pour le 31 décembre 2019, M. Frédéric Mani la remplacera au sein du CODIR dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Par conséquent, il est assermenté pour cette fonction.

#### 4. Communications du Bureau

Le bureau s'est réuni le 9 octobre 2019 afin de préparer la présente séance. Les nouveaux scrutateurs suppléants, Mme Barbara Barraz et M. Boris Wirrich ont été accueillis à cette occasion. Lors de cette séance, les dates des prochaines assemblées du Conseil intercommunal ont été fixées, il s'agit de :

Séances du Conseil intercommunal ENJEU 2020

11 mars	à	Tartegnin
10 juin	à	Mont-sur-Rolle
23 septembre	à	Gilly
4 novembre	à	Luins

#### 5. Communications du CODIR

Mme Sandra Gordon explique que deux extensions d'UAPE ont été mises en place durant l'été. Il s'agit de l'Arc-en-Ciel à Rolle qui a été installée dans les locaux de la cantine Navirolle où 24 enfants peuvent être accueillis. L'autre se trouve à Perroy dans une salle de classe inoccupée et elle dépend de la Grande Echelle de Mont-sur-Rolle.

M. Philippe Straub informe que les classes à effectifs réduits ayant été intégrées dans les classes traditionnelles, selon le souhait de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, deux petites salles se sont libérées au Martinet. Parallèlement un concept 360°, soit un lieu pluridisciplinaire a été exigé par le canton. Les travaux ont été exécutés durant l'été 2019 en même temps que la création des deux salles de classes (c.f. préavis N° 02-2019) afin d'économiser les frais de chantier. Le coût a été de Fr. 9'814.00.

#### 6. Préavis N° 04-2019 du Comité de Direction concernant le budget 2020

CHAPITRE I : BUDGET 2020 SCOLAIRE ET BIBLIOTHEQUE

Mme Gordon lit les conclusions du CODIR.

Mme Guisolan donne lecture des conclusions du chapitre I de la Commission des finances qui sont identiques à celles du préavis.

Mme la Présidente passe en revue le budget 2020, annexe I :

*Cpte 151 Bibliothèque*

- Mme Maurer constate une augmentation importante du budget pour la bibliothèque. Elle se questionne sur la vocation d'ENJEU qui semble avoir désormais une mission sociale en créant des projets pour encourager les liens entre enfants et aînés. Pourtant, selon les statuts, les attributions de l'Association ENJEU sont en priorité la gestion des bâtiments. De plus elle constate que les entrées par abonnement ont été abolies. Elle se demande quelle en est l'incidence sur les coûts.

Mme Gordon répond que l'accès à la bibliothèque est gratuit depuis son ouverture.

Mme Marinella Page répond que la bibliothèque est très bien gérée par des professionnels qui offrent de belles animations remportant un franc succès. Elle estime qu'il est important d'encourager la lecture en attirant des visiteurs de toutes les tranches d'âges et de créer ainsi une cohésion sociale. Elle pense que la vitesse de croisière devrait être désormais atteinte au niveau du budget.

M. Haldimann parle du grand succès remporté par cette bibliothèque puisque le nombre de location de livres est le plus important du district. Il est ainsi normal que la charge de travail augmente en fonction du nombre de visiteurs en augmentation.

*Cpte 500.3011.00 Traitement du personnel administratif*

- M. Frédéric Mani constate que pour le poste comptabilité, le pourcentage EPT (employés équivalents plein-temps) est plus élevé pour le secteur scolaire que pour le para-scolaire alors qu'il y a moins de travail de facturation dans ce domaine. De plus, il constate qu'il avait été budgété un poste à 100% pour un apprenti, alors qu'il en a été engagé deux.

Mme Jorissen explique que le personnel qui travaille pour le domaine scolaire travaille également pour l'accueil de jour. La question ayant également été posée par la COFIN, un tableau a été établi avec les pourcentages EPT totaux (scolaire et para-scolaire). Elle relève que la part la plus importante de la facturation ne figure pas dans ce poste qui ne reprend que la comptabilité générale mais dans le compte administration.

Mme Guisolan confirme que la COFIN a reçu un tableau détaillé de la répartition du personnel de la part du CODIR.

M. Claude Gagnard explique que le tableau effectué sera utilisé comme référence pour les années à venir. (Annexe au procès-verbal)

Mme Jorissen confirme qu'un apprenti avait bien été prévu au budget. Cependant deux jeunes ont été engagés car les profils étaient aussi différents qu'intéressants et qu'il a été difficile de trancher lors du processus d'engagement. De plus, le volume de travail devient très important au sein de l'administration et il est utile de disposer de suffisamment de main-d'œuvre. Par ailleurs, l'engagement de ces deux jeunes hommes favorise une bonne dynamique au sein de ce secrétariat composé uniquement de collaboratrices.

- Mme Valeria Mozzetti demande des détails sur la nouvelle politique salariale mentionnée dans le rapport de la COFIN.

Mme Gordon explique que le but de cette nouvelle politique est d'avoir un cadre clair afin de distribuer des gratifications réfléchies au personnel tout en restant impartial.

Mme Page complète en précisant que le personnel éducatif n'est pas concerné puisque ces salaires dépendent de la convention collective.

- M. Jaquet souhaiterait savoir s'il est prévu d'engager un comptable, puisque c'est toujours M. Gagnard, membre du CODIR qui s'en occupe provisoirement. Il demande également s'il est prévu d'engager un employé pour soulager la commission des transports.

M. Gagnard confirme que le responsable de la comptabilité a quitté l'Association depuis plusieurs mois et que c'est lui-même qui s'est occupé du bouclage des comptes. Une

boursière communale a été engagée à 30%, mais cela est provisoire. Le service comptabilité sera réorganisé dans les prochaines semaines tout en procédant à un recrutement de personnel.

Mme Marlyse Dentan annonce plusieurs démissions au sein de la commission des transports. Au vu de la complexité de ce domaine, une restructuration est devenue nécessaire impliquant l'engagement d'un collaborateur. Un nouveau programme informatique sera prochainement installé et il faut qu'une personne fixe puisse être apte à l'utiliser. De plus les tâches inhérent à ce domaine se font souvent dans l'urgence. Il est également important qu'un collaborateur puisse faire le lien lors des changements de législature. Elle souligne que la gestion des transports s'est beaucoup compliquée depuis l'installation des UAPE et des cantines qui impliquent de nombreux déplacements supplémentaires.

Ce budget ne suscitant plus de questions, il est passé au vote.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à la l'unanimité :**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• D'approuver le budget 2020 pour les activités scolaires</li><li>• D'approuver le budget 2020 de la bibliothèque</li></ul> |
|---|

CHAPITRE II : BUDGET 2019 ACCUEIL DE JOUR

Mme Gordon lit les conclusions du CODIR.

Mme Guisolan donne lecture des conclusions du chapitre II de la Commission de finances qui sont identiques à celles du préavis.

*Cpte 730.3011.00 Accueil de jour*

- M. Mani demande où se trouvent les chiffres des collaborateurs administratifs engagés pour effectuer la facturation dans les UAPE.

Mme Jorissen répond qu'ils se trouvent dans les comptes des structures car un compte administratif est établi pour chacune d'entre elles.

- Mme Maurer constate dans le préavis que la politique tarifaire est actuellement en révision.

Mme Gordon répond que dans le cadre du renouvellement du réseau, un plan de développement doit être réalisé. De ce fait, depuis le printemps, le CODIR a décidé de revoir simultanément la politique tarifaire. Ce travail étant complexe, un consultant a été engagé afin d'établir des simulations de modifications de tarifs. Il en résulte que la variation de revenus des parents ont des impacts importants sur cette politique tarifaire. L'objectif sera de mettre en place cette nouvelle politique dès la rentrée prochaine.

- Mme Maurer demande ce qu'il en est du RDU (revenu déterminant unifié).

Mme Gordon répond que le RDU a été reporté en 2025.

- M. Jaccard souhaiterait que la part financée par les parents pour l'accueil de jour ne soit pas réduite au détriment de la part attribuée aux collectivités.
- Mme Valeria Mozzetti demande quel sera le préavis qui sera donné aux parents lors des ces changements de tarifs.

Mme Gordon répond que les tarifs actuels sont en vigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Mme Jorissen complète en indiquant que dès janvier, la politique tarifaire sera prête et qu'un plan de communication sera élaboré pour informer les parents.

Ce chapitre ne suscitant plus d'intervention, l'assemblée passe au vote.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• D'approuver le budget 2020 pour les activités accueil de jour</li></ul> |
|---|

**7. Divers et propositions individuelles**

- M. Jaquet souhaiterait connaître le plan d'investissement de l'Association.

M. Gagnard répond qu'il reste encore CHF 10 millions avant d'atteindre la limite du plafond d'endettement. Actuellement différents projets encore imprécis pour de nouveaux bâtiments scolaires sont à l'étude. A l'aube de la nouvelle législature, les projets se préciseront et des plans d'investissements sérieux pourront être élaborés. Par ailleurs, le plafond d'endettement sera certainement amené à être augmenté.

- Mme Nathalie Eynard rappelle qu'elle a demandé il y a une année au CODIR une étude de rentabilité de la nouvelle cantine avec une analyse de la gestion du gaspillage et des déchets. Elle aimerait aussi connaître le coût du label Fourchette verte et ses exigences.

Mme Sala Ramu répond que le label Fourchette Verte est standard et appliqué à toutes les cantines. Le coût n'est pas excessif mais dépend plutôt des activités organisées par les UAPE ou du coût selon le type de produits achetés. Elle explique que 150 menus sont achetés et consommés à la cantine, en étant revendus un peu plus chers. Par contre, les 650 repas redistribués dans les structures ne sont pas rentabilisés car c'est la politique tarifaire qui est appliquée et non un prix par menu vendu. La moitié est prise en charge par les communes et l'autre par les parents. Il est donc impossible de rentabiliser ce type de structure.

Mme Gordon ajoute que le coût de la certification Fourchette verte est pris en charge par la Société de restauration Eldora.

- M. Jaquet demande des précisions sur la gestion du gaspillage.

Mme Jorissen explique que le chef cuisinier connaît les types de repas qui ont le plus de succès auprès des enfants et qu'il gère les commandes de manière optimale en assurant un minimum de déchets.

- Mme Dominique Perren aimerait connaître la synthèse du questionnaire qui a été mis à disposition des élèves de la cantine.

Mme Sala-Ramu répond que le degré de satisfaction est très bon.

Mme Perren souhaite que ce questionnaire soit soumis aux enfants qui ne fréquentent pas la cantine afin de connaître leurs motivations à manger ailleurs.

Mme Sala-Ramu rappelle que la cantine a été ouverte en 2016. Au début l'affluence était peu importante à cause de la petite restauration proposée au centre-ville qui attire les adolescents. Actuellement, on constate que la fréquentation de la cantine est en constante augmentation. Cependant, même avec une cantine attractive, on ne peut pas empêcher certaines jeunes de préférer les snacks et la restauration extérieure. Les enfants sont libres puisque l'inscription à la cantine n'est pas nécessaire.

- Mme Perren regrette que les enfants qui terminent plus tard ne trouvent plus le plat qu'ils souhaitent.

Mme Sala Ramu répond qu'une attention particulière est portée à ce problème mais qu'il est difficile de pouvoir satisfaire tout le monde. Il pourrait également être décidé de ne proposer plus qu'un menu au lieu de deux par souci de simplification.

- Mme Gordon souhaite remercier Mme Sala Ramu qui quitte ses fonctions de Municipale à Dully et par conséquent le CODIR d'Enfance et Jeunesse. Elle relève qu'elle s'est beaucoup engagée dans les dossiers du CODIR et cela dans le souci des deniers publics. La relève sera assurée par M. Frédéric Mani. Elle lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles activités professionnelles.

Mme Vollenweider clôt la séance à 19h30.

Les directeurs de l'école primaire et secondaire de Rolle, M. Rosa et M. Wettstein, prennent la parole pour une présentation de la situation actuelle des écoles.

Mme Bartolini, Municipale à Essertines-sur-Rolle, accueille l'assemblée et invite les délégués à un appéritif offert par sa commune.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :



Pascale Vollenweider

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher